

dite "The Canada Lock Company,"—Compagnie de Serrurerie du Canada—et 50 autres d'employés par MM. George Offord et Cie., dans celles de bottes et souliers. On paie 50 cts par jour pour le travail de ces détenus. Le pénitencier fournit les ateliers, le bois de chauffage et les officiers pour le maintien de la discipline. Les autres détenus sont employés comme maçons, tailleurs de pierre, carriers, menuisiers, forgerons, tonneliers, charbons, ferblantiers, peintres, tailleurs, cordonniers, boulangers, cuisiniers, garde-malades, journaliers, etc. Tout homme doué d'une force constitutionnelle est tenu de faire une bonne journée d'ouvrage, tandis que ceux qui sont âgés et d'une santé faible, sont employés à des travaux convenables, auxquels il se livrent généralement avec la meilleure volonté du monde.

L'état d'esprit et de santé des détenus pendant l'année a été excellent. Ils sont traités avec douceur. A midi, on consacre tous les jours une demi-heure pour montrer à lire et écrire à ceux qui ne le savent pas ; ils ont tous accès à une bonne bibliothèque ; on leur fournit une lampe pour lire le soir, et pour s'instruire dans leurs cellules on leur donne des cahiers d'écriture, des plumes, de l'encre, des ardoises et des livres d'école. On leur accorde la permission d'entretenir une correspondance hebdomadaire avec leurs parents et d'écrire leurs propres lettres, ce qu'ils regardent comme une faveur signalée. Bien entendu, je lis toutes les lettres qui sont envoyées du pénitencier comme toutes celles qui leur sont adressées. Les chapelains, de leur côté, sont des plus zélés à leur donner chaque jour des instructions religieuses, soit dans les chapelles, l'hôpital ou la classe où se lit la bible. Tous ces avantages, joints à la propreté, à une nourriture excellente, à des habillements confortables pour chaque saison, sans parler des bienfaits de cette éducation qui fait qu'un homme se respecte lui-même tout en commandant le respect des autres, tous ces avantages, dis-je, pendant mes quatre années d'expérience comme préfet de ce pénitencier, ont produit les résultats les plus satisfaisants tant pour l'apparence extérieure que pour la conduite des prisonniers.

Lorsqu'un détenu est libéré à Kingston, il reçoit à sa sortie un bon habillement complet avec vingt piastres en argent, excepté dans les cas où son séjour au pénitencier a été de courte durée, ou lorsqu'il ne s'est pas distingué par sa bonne conduite et son application au travail.

Chose attristante, mais nécessaire, il existe encore une série de peines dans ce séjour d'expiation : la réprimande, la privation de lumière, le confinement cellulaire au pain et à l'eau, le cachot, la peine du fouet.

Que de honte, que d'infortunes, que de misères, dans ce simple mot de pénitencier ! Et comme on nous pardonnera la comparaison et l'étrange sentiment qui nous étreint, lorsque nous trouvant libre au grand soleil, nous rencontrons tout à coup la sinistre silhouette d'un asile de criminels !

A. ACHINTRE.

ECHOS DE PARTOUT

Paul Boyton, le fameux nageur, a sauvé la vie à 61 personnes.

Bazaine est en Angleterre. Il a pris une résidence à Ramsgate.

La population de la terre a été évaluée pour 1874, par MM. Belun et Wagner, dans la dernière édition d'une *Etude statistique* qu'ils ont publiée, à 1,397 millions d'habitants. Nous ne saurions dire sur quelles données s'appuient ces deux auteurs, toujours est-il que, pour l'Europe, ils comptent 303 millions d'habitants, soit 306 par chaque millier d'hectares.

Le professeur américain Hinrichs a envoyé au Muséum de Paris l'une des météorites tombées près d'Iowa-Township, dans le comté d'Iowa, le 12 février 1875. Ce superbe échantillon, du poids de 5 kilogrammes, est recouvert et comme enveloppé d'une croûte ou gangue terreuse. Sa composition minéralogique le rapproche des minerais de fer.

La vigne n'étant pas encore assez malade du fait du phylloxera et de l'oïdium, un nouvel ennemi vient de l'attaquer. Il s'agit d'un insecte qui s'attache à la grappe de fruits, de telle sorte qu'à peine noué le fruit se flétrit et meurt. L'auteur du mal est également un insecte, une espèce de puceron du genre *Phytocoris*, disent les naturalistes. C'est dans le département du Loiret que cette maladie des raisins a été observée, mais on espère qu'elle restera purement locale.

A bord de l'un des steamers qui font le service entre Liverpool et New-York, on a disposé des bassins pour le transport des poissons vivants d'Amérique en Europe. Les rivières des Etats-Unis étant très-poissonneuses, les mar-

chés européens pourraient demander à l'Amérique une partie du produit de ses pêcheries, résultat avantageux pour le commerce de ce pays et aussi pour nous qui payons le poisson d'eau douce un prix de plus en plus élevé.

La peine du fouet est encore en usage chez les Anglais. Disons mieux, elle est même en honneur, car, dans l'armée comme dans les collèges les mieux tenus, on ne se gêne pas pour l'appliquer. Tandis que nos déclamateurs parlent de dignité humaine et proscrirent le fouet, en Angleterre on songe à l'étendre à certains délits et à certains crimes pour lesquels il paraît juste qu'on impose aux coupables une partie des souffrances qu'ils ont infligées à leurs victimes. La loi dite de l'*extension du flogging* paraît devoir recevoir au Parlement un excellent accueil.

Tyndall, le célèbre professeur de physique, vient d'inventer un appareil qui permet de respirer dans une épaisse fumée. De la ouate, imprégnée de glycérine et entourée de charbon de bois, forme la partie essentielle de cet appareil avec lequel l'inventeur est resté une demi-heure dans une atmosphère suffocante. Le capitaine Shaw, commandant d'un corps de pompiers de Londres, a constaté que l'invention remplit bien son but et il a acquis un certain nombre de ces appareils pour l'usage de ses hommes.

Nous avons annoncé, dit le *Midi*, que Mme Brès de Bouillargues, qui vient de soutenir à la Faculté de Médecine de Paris sa thèse pour le doctorat en médecine, allait être attachée à la cour du sultan comme médecin du harem. On lui a, en effet, fait cette proposition : on lui offrait 40,000 francs d'appointments annuels, mais à la condition de ne jamais sortir du harem. Mme Brès a préféré sa liberté. Elle sera néanmoins médecin du harem, mais avec domicile hors la cour et faculté de se créer une clientèle.

Mme Brès va partir incessamment pour remplir ses fonctions.

Il ne se passe guère d'années sans que l'Inde découvre quelques pages de sa mystérieuse histoire. Les antiquaires anglais ont fait déblayer à Chanda, ancienne cité située sur la route de Madras à Bombay, dans les Etats de l'ancien Nizam d'Hyderabad, une enceinte de 10 kilomètres de circonférence constituée par d'énormes blocs sans ciment. Des ruines de temples semblent marquer que plusieurs périodes ont marqué la vie de ces contrées : la première a eu pour temples les cavernes dont les parois étaient régularisées et taillées en piliers ou en statues ; pendant la seconde, les temples étaient formés de blocs massifs reliés non par du ciment, mais par des crampons de fer ; pendant la troisième, les temples ont pris leur caractère définitif. Ils sont richement sculptés de la base au faite. Des blocs monolithes sculptés ont des dimensions colossales : l'un de ceux qui ont été mesurés a plus de 8 mètres de long sur 6 de large et 1 d'épaisseur ; il doit peser 80,000 kilogrammes. Le travail du sculpteur représente une déesse à dix têtes, dix bras et dix jambes. Beaucoup de tombeaux remis à jour portent sculptés sur leurs dalles l'image de l'éléphant, de la tortue ou du serpent. Les brahmines hindous pensent que ces antiquités remontent à une époque bien antérieure à la domination des dynasties de souverains que les Anglais ont déposés.

CHOUART

XI

(Suite)

Les Anglais n'hésitent pas. Une compagnie provisoire se forma d'emblée. Un navire, le *Quaiche*, sous les ordres du capitaine Zacharie Gillam, fut envoyé avec Chouart pour pilote. Gillam était de la Nouvelle-Angleterre et probablement une connaissance que Chouart avait faite par l'entremise de La Tour ou des marchands anglais de l'Acadie ou de Boston. (1)

Les explorateurs avaient pour mission la traite et les découvertes. Ils ne trouvèrent pas le passage du Nord Ouest, mais ils surent se rabattre à propos sur le trafic des pelleteries si abondantes et si faciles à obtenir dans ces parages. Equipé en traiteur, le *Quaiche* portait dans ses flancs des bagatelles de fabrique européenne échangeables contre des valeurs énormes en fourrures dont les Sauvages ne savaient point fixer les prix.

Le 9 septembre 1668, nos aventuriers entrèrent dans la rivière Nemiscau, qui se décharge dans la baie James, laquelle n'est elle-même qu'un prolongement de la baie d'Hudson dans les terres, du côté du

(1) Voir Ferland, II, 80.

Canada. Ils bâtirent en ce lieu un fort de pierre qui prit le nom de Charles (2) et dans lequel les navigateurs passèrent l'hiver. L'été suivant le navire retourna en Angleterre, et sur le rapport qui fut fait aux intéressés, la *Compagnie de la Baie d'Hudson*, (3) ainsi qu'on la nomme aujourd'hui, fut fondée sous les auspices du prince Rupert, par des lettres patentes du roi d'Angleterre, portant la date du 2 mai 1670. (4) D'autres forts furent élevés par Chouart et Radisson.

Chouart était au comble de ses espérances. Écoutons ce que dit de lui la Mère de l'Incarnation :

« Il y a quelque temps qu'un Français de notre Touraine, nommé des Groiselières, se maria en ce pays ; (5) et n'y faisant pas une grande fortune, il lui prit la fantaisie d'aller en la Nouvelle-Angleterre (6) pour tâcher d'en faire une meilleure. Il y faisait l'homme d'esprit, comme en effet il en a beaucoup. Il fit espérer aux Anglais qu'il trouverait le passage de la mer du Nord. Dans cette espérance, on l'équipa pour l'envoyer en Angleterre, (7) où on lui donna un vaisseau avec des gens et tout ce qui était nécessaire à la navigation.

« Avec ces avantages, il se met en mer, où au lieu de prendre la route que les autres avaient coutume de prendre, et où ils avaient travaillé en vain, il alla à contre-vent, et a si bien cherché qu'il a trouvé la grande baie du Nord. Il y a trouvé un grand peuple et a chargé son navire ou ses navires de pelleteries pour des sommes immenses.

« Il est retourné en Angleterre où le roi lui a donné 20,000 écus de récompense, l'a fait chevalier de la Jarretière, (8) que l'on dit être une dignité fort honorable. Il a pris possession de ce grand pays pour le roi d'Angleterre et pour son particulier ; le voilà riche en peu de temps. L'on a fait une gazette (9) en Angleterre pour louer cet aventurier Français. Il était tout jeune quand il vint ici, et fit grande connaissance avec moi, tant à cause de la patrie, qu'en considération d'une de nos mères de Tours, chez le père de laquelle il avait demeuré. Sa femme et ses enfants sont encore ici. » (10)

« En 1663, (11) deux transfuges français nommés Médard Chouart des Groseilliers et Pierre-Esprit de Radisson, pour se venger de je ne sais quel mécontentement qu'on leur avait donné, conduisirent des Anglais dans la rivière de Nemiscau, qui se décharge dans le fond de la baie d'Hudson, et ceux-ci bâtirent à l'embouchure de cette rivière un fort qui fut nommé Rupert. » (Charlevoix, I, 476.)

XII

Radisson avait dû, lui aussi, retourner en Angleterre sur la *Quaiche* au printemps de 1669, car en 1670 nous le voyons accompagner à la baie le gouverneur Bailey que la nouvelle compagnie y envoyait. C'est vraisemblablement vers cette époque qu'il épousa une fille du chevalier Kirké,

(2) Charles-Louis-Robert de Bavière, dit le prince Rupert, amiral anglais, protecteur de l'expédition qui nous occupe ici.

(3) Parmi les actionnaires qui sont en même temps membres du bureau de direction, on lit le nom de John Kirke.

(4) Les droits de cette puissante compagnie furent rachetés en grande partie par le Canada deux siècles après presque jour pour jour, et au moment où nous écrivons ces lignes des négociations sont entamées pour le rachat du reste.

(5) Il s'était marié dix-sept ans avant la date où la Mère écrivit cette lettre.

(6) C'est tout ce que l'on connaît de cette tentative de Chouart du côté de la Nouvelle-Angleterre.

(7) La mère ne parle pas du voyage à Paris qu'elle ignorait peut-être.

(8) L'ordre de la Jarretière, institué en 1349, était et est encore le premier des Ordres de la Grande-Bretagne. Sa devise : "Honi soit qui mal y pense," est placée sur les armes de l'Angleterre. Au temps de Chouart des Groseilliers, cette distinction existait dans tout son lustre.

(9) Les journaux étaient rares ; ils ne s'occupaient que d'événements d'importance. Être mentionné dans la gazette équivalait à la célébrité.

(10) *Lettres hist.*, p. 649-50.—27 août 1670.

(11) La date véritable est 1668. Dans ses *Postes chronologiques*, Charlevoix lui-même se corrige.

union qui le rattachait plus étroitement aux intérêts anglais. La parenté de Radisson avec Chouart a induit nos historiens à regarder ce dernier d'un œil assez défavorable. Il ne saurait pourtant y avoir de solidarité ou responsabilité commune entre eux. Radisson, plus avide que Chouart, lié aussi plus que lui avec les protestants, faisait davantage bon marché de son allégeance, comme on le verra.

Les Français ne tardèrent pas à s'émouvoir de ces démarches. (12) Le 6 août 1671,

partirent de Québec le Père Albanel et M. de Saint-Simon, avec quelque escorte, qui remontèrent le Saguenay et touchèrent la baie d'Hudson précisément à la rivière Nemiscau où étaient les maisons bâties par Chouart, mais vides en ce moment. Les employés prirent possession du pays au nom du roi de France (1672). Je ne puis dans ces simples notes exposer la question tant controversée des droits des deux couronnes sur les territoires de la baie.

On remarquera que le Père Albanel et M. de Saint-Simon rencontrèrent en chemin des voyageurs parmi lesquels il s'en trouva un qui avait été à la mer du Nord ou baie d'Hudson huit ans auparavant, date qui correspond assez bien avec les voyages de Chouart : 1662-1664.

Cette cérémonie de prise de possession n'eut pas de suite. Radisson et des Groseilliers étaient au fort Nelson en 1673, puis au fort Rupert en 1674, pour le compte des Anglais. Bientôt cependant, soit pour quelque mécontentement particulier, soit par un retour d'affection pour leur patrie, selon que s'exprime Charlevoix. (13) les deux transfuges retournèrent en France, et Louis XIV leur permit de repasser en Canada tout en leur conférant certaines faveurs. Cela paraît avoir eu lieu en 1676. Chouart se rendit donc de nouveau aux Trois-Rivières où était sa famille. Quant à Radisson, il servit dans les îles françaises de l'Amérique sous le maréchal d'Estrées : vers 1680 il retourna à Québec et proposa à M. de Frontenac de faire des établissements le long des côtes dans la direction de la baie du Nord, chose que le gouverneur jugea assez délicate pour ne pas l'autoriser avant d'avoir là-dessus l'avis du ministre, comme il le dit dans sa lettre du 2 novembre 1681. (14)

Au recensement de 1681, on trouve dans la « basse-ville de Québec : Pierre Radisson, 41 ans. » (15). Peu après il obtint la permission de partir pour l'Angleterre (par la voie de Boston) pour voir sa femme, avec promesse que de là il irait à Paris soumettre son projet au ministre.

Au même recensement de 1681 on lit, ville des Trois-Rivières : Médard Chouart, 60 ans ; Marguerite Hayet, 50 ans, sa femme. Médard Chouart, 30 ans, leur fils. »

XIII

M. de Frontenac était gouverneur. Les Iroquois le craignaient et se tenaient tranquilles. La Nouvelle-Angleterre n'inspirait pas d'inquiétude immédiate. La traite prospérait partout. Nos coureurs de bois avaient parcouru en tous sens et traversé nos frontières les plus éloignées. La Salle prenait possession de la vallée du Mississippi. Enfin, une sorte de réveil se manifestait par tout le pays. L'erreur commise en 1667 du côté du nord portait ses fruits : les Anglais étaient établis dans la grande baie et y jouissaient seuls des bénéfices de la traite. Les marchands de Québec enviaient cette aubaine ; mais comment s'y prendre pour supplanter les Anglais ? En ces temps, l'on n'était pas scrupuleux sur la question du tien et du mien en fait de territoire... pas plus qu'on ne l'est aujourd'hui. Par conséquent, la pensée de

(12) *Relation* de 1672, p. 42-3, 53-4.

(13) *Hist. de la N.-France*, I, 478.

(14) *Revue Canadienne* 1873, p. 630-1.

(15) Il faudrait plutôt lire 61 ans.